

Réseau électrique : un contrat à sept milliards !

Sept milliards, c'est le prix du service rendu par Enedis. Le syndicat départemental d'électricité a renouvelé, pour 25 ans, le contrat de distribution d'électricité pour les 333 communes breilliennes.

Le montant du contrat fait rêver : 7 milliards d'euros. Un peu comme sur le marché des transferts pour les stars du football. Sauf qu'ici on parle de transfert d'électricité, depuis les centrales de production jusqu'aux compteurs des entreprises et particuliers, soit quelque 630 000 abonnés en Ille-et-Vilaine.

La présidente du directeur d'Enedis a tenu à être là. « Je ne me déplace pas sur tous les renouvellements de concession mais c'est un gros contrat que nous signons aujourd'hui », explique Marianne Laingnieu.

Entretien du réseau et nouvelles lignes

Hier, à Bruz, le syndicat départemental d'électricité (SDE 35) a renouvelé, pour 25 ans, son contrat de service public pour la distribution d'électricité avec Enedis et sa filiale EDF. « Un contrat innovant et exigeant. Il le faut dans un département en marche vers la transition énergétique », souligne Olivier Dehaese, président du SDE et maire d'Acigné.

« 7 milliards, c'est notre chiffre d'affaires pour toute la durée du contrat », explique Marianne Laingnieu. Cela couvre l'entretien, la maintenance du réseau mais aussi les investissements à venir, de l'ordre de 900 millions d'euros.

À savoir la construction de lignes pour alimenter les nouveaux logements, le remplacement de réseaux plus anciens ou encore le raccordement au réseau des nouvelles installations. Des très grosses comme la



Le syndicat d'électricité a renouvelé avec Enedis et EDF son contrat de distribution d'électricité pour les 333 communes d'Ille-et-Vilaine, pour les 25 ans à venir. | PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

ferme solaire de Pont-Péan ou les éoliennes autour de Maxent, et des minuscules comme les milliers de panneaux photovoltaïques installés sur les toits des particuliers.

« Il y a 26 000 sites de production d'énergie renouvelable en Bretagne, 500 000 à l'échelle de la France et l'on table sur à un deux millions d'ici quatre ans », prévoit la présidente d'Enedis. Parce que les projets fleurissent partout, notamment les initiatives de particuliers qui s'équipent pour produire leur propre électricité.

« C'est 130 000 installations en auto-consommation aujourd'hui, contre 5 000 il y a trois ans. »

17 millions de véhicules électriques dans 25 ans

Au-delà de ces chiffres qui finissent par donner le tournis, c'est la transition écologique qui se joue. « Derrière ce contrat, les enjeux sont importants et même vitaux, pour nos enfants et petits-enfants. » Enedis s'engage à accompagner le SDE vers plus d'énergies renouvelables, plus

de mobilité électrique. 17 millions de véhicules électriques devraient circuler en 2035 en France, contre 600 000 aujourd'hui.

Avec l'abandon des énergies fossiles, la part de l'électricité dans notre consommation courante va doubler, passant de 25 à 50 % de nos besoins d'ici un quart de siècle. Pile la durée du contrat à 7 milliards que vient de signer le syndicat d'électricité en Ille-et-Vilaine. On comprend mieux.

Laurent LE GOFF.

Un jeune marin pêcheur vole des casiers

Un marin pêcheur de 18 ans a été interpellé après avoir volé une soixantaine de casiers à crustacés et trois moteurs de bateau.



Les casiers volés ont été retrouvés. | PHOTO : ILLUSTRATION OUEST-FRANCE

Les gendarmes maritimes ont remonté le fil de l'histoire d'un bout à l'autre, du voleur à Saint-Malo, à l'acheteur à Séné (Morbihan).

Dans la nuit du 18 au 19 novembre, 63 casiers à crustacés avaient disparu du quai Trichet, dans le port de Saint-Malo.

La brigade de gendarmerie maritime de Saint-Malo, en charge de l'enquête, a procédé à l'analyse des images des caméras de vidéosurveillance autour du port. Les militaires ont identifié un véhicule qui faisait des allers-retours et un garage stockant une grande quantité de casiers. Ils sont remontés jusqu'à un homme, qui a eu 18 ans en avril dernier.

Ce jeune marin pêcheur avait utilisé la voiture et le garage d'un proche

pour commettre les vols avant de revendre le matériel.

La brigade de recherches de la gendarmerie maritime de Lorient a, de son côté, effectué des perquisitions chez un acheteur domicilié à Séné (Morbihan) et a retrouvé les casiers à crustacés mais aussi trois moteurs de bateau.

Le jeune marin pêcheur, qui était en mer ces derniers jours, a été interpellé, cette semaine, à son retour de pêche, par les gendarmes maritimes de Saint-Malo. Il a reconnu les faits. Le parquet de Saint-Malo a opté pour une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (plaider coupable) qui aura lieu dans les prochains semaines.

Pierre MOMBOISSE.

Une épicerie sociale cambriolée

Le local de l'épicerie sociale de Saint-Erblon a été cambriolé, deux semaines après la grande collecte.

Faits divers

« La désolation. » La présidente de l'association, responsable de la gestion de l'épicerie sociale de Saint-Erblon, près de Rennes, dit sa déception en deux mots. « C'est triste », soupire Anne Limbach. Dans la nuit du mercredi 8 au jeudi 9 décembre 2021, le local de l'épicerie a été cambriolé.

« Nous avions fait la grande collecte en partenariat avec la Banque alimentaire il y a deux semaines », rappelle la bénévole, membre de l'association depuis 2015.

Chocolats, biscuits, produits d'hygiène. Beaucoup de produits ont été dérobés, le préjudice est important. Plus important que lors d'un précédent cambriolage, en août dernier.

Heureusement, tout n'a pas été volé, et la distribution a pu se dérouler jeudi, quelques heures seulement après la découverte de l'effraction. « Il a fallu s'organiser pour tout ranger et tout préparer. C'était beaucoup de travail, mais on a réussi. Et avec le travail ! Car si le cambriolage, à l'approche des fêtes, leur fait mal au cœur, hors de question pour les bénévoles de laisser transparaître



L'épicerie sociale de Saint-Erblon a été cambriolée pour la deuxième fois en quelques mois. | PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

leur déception aux bénéficiaires.

« Ils ne vont pas en souffrir », assure Anne Limbach. Créée en 2002, l'épicerie sociale est soutenue par six municipalités dont celle de Saint-Erblon, qui lui prête gracieusement un local. Une trentaine de familles sont aidées grâce aux produits qu'elle leur donne chaque semaine, et à la chaleur humaine que ses bénévoles distribuent sans compter.

C.H.

Faits divers

Série d'agressions au couteau sur un campus rennais

Les étudiants du campus Beaulieu, à Rennes, sont appelés à la vigilance. Depuis quinze jours, cinq étudiants ont été agressés, de nuit, par des bandes armées d'un couteau, qui en voulaient à leurs téléphones portables et ordinateurs. Une des victimes a été blessée à la jambe. Un coup de couteau qui lui a valu treize points de suture. Dès jeudi soir, des rondes de

police ont été renforcées. Deux maîtres-chiens et deux nouveaux agents de sécurité vont, dès la semaine prochaine, patrouiller sur le campus. « Des mesures dissuasives et qui peuvent aussi permettre d'interpeller en flagrant délit », explique Mieszko Dusautoy, chef de cabinet de la présidence de l'université Rennes 1.

Bourgbarré : un minibus scolaire fait des tonneaux

Il était environ 8 h 25, hier vendredi, quand un minibus de transport scolaire s'est renversé, alors qu'il circulait sur la D82, à Bourgbarré, à une cinquantaine de kilomètres au sud de Rennes.

Après plusieurs tonneaux, le véhicule s'est immobilisé au niveau de la sortie d'agglomération, en direction de Saint-Erblon. Aucun enfant ne se trouvait à son bord. Son conducteur, âgé de 44 ans, a dû être désincarcéré

par les pompiers. L'axe, très fréquenté, a été coupé pendant plus d'une heure, le temps de l'intervention des secours.

Blessé, le quadragénaire a été transporté au centre hospitalier de Pontchaillou, à Rennes, sans que ses jours ne soient en danger. La gendarmerie a ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de l'accident.

Il écrase une jeune femme avec sa voiture

Un homme a été condamné, hier, à dix mois de sursis par le tribunal de Rennes. Ivre, il avait roulé avec sa voiture sur une jeune femme.

Justice

Il est 1 h du matin, vendredi 2 juillet, quand une voiture percute celle qui la précède, sur la rocade de Rennes, au niveau de la sortie de Cleunay. Les deux véhicules s'arrêtent, et leurs conducteurs en descendent.

Alors que les occupants de la voiture percutée menacent d'appeler la police en présentant que l'autre conducteur aurait consommé de l'alcool, ce dernier prend la fuite. En redémarrant, il percute la passagère de l'autre véhicule, qui était sortie pour prendre des photos de l'accident.

Dans une scène qui l'a traumatisée, la jeune femme passe sous les roues de la voiture. Le conducteur s'arrête alors, avant de redémarrer, écrasant une nouvelle fois la Rennaise. Poursuivi pour violences involontaires, le chauffard, âgé de 29 ans, comparaisait, hier, devant le tribunal correctionnel de Rennes.

« Je ne me souviens pas d'avoir renversé madame », affirme-t-il à l'audience, reconnaissant s'être trouvé en état d'ivresse au moment des faits. Retrouvé par les policiers le lendemain de l'accident, grâce à sa plaque d'immatriculation qu'avaient rele-

vées les victimes, le commercial, dont le casier judiciaire est vierge, explique qu'il avait entamé « un jeu de vitesse » avec le conducteur de l'autre voiture. « Il s'est fait un film », dément ce dernier.

Douleurs quotidiennes

Présente également au tribunal, la jeune femme témoigne, en larmes, des douleurs quotidiennes avec lesquelles elle doit vivre depuis l'accident, au cours duquel son bassin avait été fracturé, lui valant une incapacité totale de 90 jours.

« Je me souviens de tout, de chaque sensation, la douleur était horrible », souffle-t-elle, alors que le prévenu s'excuse, et assure avoir mis fin à sa consommation d'alcool. « Elle aurait pu mourir ce jour-là », rappelle l'avocat des victimes qui dénonce « la mémoire sélective » du prévenu et refuse de croire qu'il n'ait pas eu conscience de rouler deux fois sur la passagère.

Le prévenu a été condamné à dix mois de prison avec sursis et à l'interdiction de conduire un véhicule sans éthylotest antidémarrage pendant douze mois.

Ivre, sa « blague » dégénère en bagarre

Un homme a été condamné par le tribunal correctionnel de Rennes, à quatre mois avec sursis pour violence en état d'ivresse.

Justice

La « blague » qui vaut à un homme de 46 ans de comparaître, vendredi, devant le tribunal correctionnel de Rennes, n'aura finalement pas fait rire grand monde.

Aux alentours de 3 h du matin, le 25 juin, le quadragénaire, ivre, tente de prendre le vélo que tient un autre homme, sur le parking du stade universitaire de Rennes.

Son propriétaire se défend, aidé par une amie qui se trouve à ses côtés. Une dispute éclate, au cours de laquelle le prévenu assène coups de poing, claques et morsures, qui vaudront trois jours d'incapacité à la jeune femme. Cette dernière parvient finalement à maîtriser le quadragénaire, au sol, en attendant l'arrivée de la police.

« Je n'avais aucune intention de

voler le vélo ni de faire du mal », assure le prévenu, devant le tribunal. Reconnaisant avoir été « lourd et trop insistant », il affirme cependant que le premier coup a été donné par l'une des victimes, et qu'il a lui-même été blessé.

Absent à l'audience, le couple avait assuré le contraire par écrit, et demandé des indemnités pour préjudice moral. « Nous n'osons plus rentrer seul le soir », affirment-ils. Le prévenu, lui, est suivi pour son addiction à l'alcool depuis les faits.

Déjà condamné à plusieurs reprises pour des délits routiers en lien avec sa consommation d'alcool, il ne l'avait encore jamais été pour des faits de violence.

Le tribunal le condamne à quatre mois de prison avec sursis, avec l'obligation de se soigner, et d'indemniser les victimes.

Meurtre de Dorian : pas de remise en liberté

L'un des cinq accusés, condamné à huit ans de prison, avait demandé sa remise en liberté. Elle a été refusée hier.

Justice

Sa peine est la moins lourde des cinq prononcées par la cour d'assises d'Ille-et-Vilaine, le 22 octobre. Condamné à huit ans d'emprisonnement pour le meurtre de Dorian Guéméné, en juillet 2018, Stanislas Réthoré a demandé sa remise en liberté, jeudi.

Une demande refusée par la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Rennes, hier vendredi.

À 31 ans, le Rennais espérait pouvoir sortir de prison en attendant le procès en appel, qui devrait se tenir d'ici un an au plus tard.

Jeudi, il a évoqué ses perspectives professionnelles devant la chambre de l'instruction, sous la forme d'un

poste de commercial dans une société d'esthétique qu'il pourrait obtenir s'il venait à recouvrer la liberté. Incarcéré en juillet 2018, après le passage à tabac mortel de Dorian, Stanislas Réthoré avait été libéré sous contrôle judiciaire plus d'un an avant le procès, auquel il s'était présenté libre.

Durant les dix jours du procès aux assises, il avait été amené à croiser les parties civiles dans les couloirs du tribunal. Des moments « extrêmement difficiles » pour les proches de la victime, selon leur avocate, même si « aucun incident » n'avait été à déplorer, selon l'avocat de Stanislas Réthoré.

Charlotte HEYMELOT.

Près de 23 millions d'euros de fraudes

Un comité départemental lutte contre les fraudes sociales, fiscales et douanières. Cette année, 36 opérations ont été menées.

En 2021, près de 23 millions d'euros de fraude ont été enregistrés en Ille-et-Vilaine par le Comité départemental anti-fraude (Codaf). Cette instance réunit la cellule de lutte contre les fraudes de la préfecture, les parquets de Rennes et de Saint-Malo et des organismes en charge de la détection des fraudes (inspection du travail, gendarmerie, police, URSSAF, MSA, Pôle Emploi, CPAM, CARSAT, la CAF...) sous l'autorité conjointe d'Emmanuel Berthier, préfet d'Ille-et-Vilaine, et de Philippe Astruc, procureur de la République de Rennes.

« Nouvelles fraudes »

Hier, le Codaf a communiqué le bilan des opérations de détection des fraudes sociales, fiscales et douanières du département. Entre janvier 2021 et décembre 2021, plus de 36 opérations ont été menées, qui ont donné lieu à sept procédures judiciaires. Le montant des fraudes aux finances publiques détectées est de près de 23 millions d'euros (14,8 millions d'euros de préjudices constatés, 4,3 millions d'euros de préjudices évités, 3,8 millions d'amendes et pénalités). « Des résultats très significatifs et en nette augmentation », souligne le Codaf.

La lutte contre les fraudes à l'activité partielle a été particulièrement marquante. « Le contexte de la crise sanitaire a fait émerger de nouvelles fraudes, comme l'usurpation d'iden-



La lutte contre le travail illégal est une priorité du Codaf, notamment dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. | PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

tité ou de numéro Siret pour bénéficier des allocations à l'activité partielle. »

Ainsi, depuis le début de la crise sanitaire en 2020, l'action du Codaf d'Ille-et-Vilaine, et notamment de l'inspection du travail, s'est soldée par 52 procédures pénales en matière de fraudes aux allocations d'activité partielle. Plus de 1 700 000 € de préjudices ont ainsi été évités, pour 266 611 € de préjudices constatés.

« En 2022, la lutte contre le travail illégal demeurera une priorité, avec une attention particulière portée aux secteurs de l'hôtellerie-restauration, des transports routiers, du BTP, de l'agriculture et des services aux entreprises », annonce le Codaf.